





CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1 – Principe de non-discrimination

Article 2 – Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

Article 3 – Droit à l'information

Article 4 – Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Article 5 – Droit à la renonciation

Article 6 – Droit au respect des liens familiaux

Article 7 – Droit à la protection

Article 8 – Droit à l'autonomie

Article 9 – Principe de prévention et de soutien

Article 10 – Droit à l'exercice des droits civiques attribuée à la personne accueillie

Article 11 – Droit à la pratique religieuse

Article 12 – Respect de la dignité de la personne et de son intimité

La version intégrale de cette charte vous sera remise sur simple demande à l'accueil.

